

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 \(1\)](#)[Item Marie Moret à Alexandre Tisserant, 5 janvier 1881](#)

Marie Moret à Alexandre Tisserant, 5 janvier 1881

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[André, Eugène \(1836-\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Godet](#) est cité(e) dans cette lettre

[Godin, Émile \(1840-1888\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[5 janvier 1881](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destinationInconnu

Description

RésuméMoret répond à la place de Godin, qui est trop occupé pour lui formuler une réponse lui-même. Ainsi, Moret évoque les suites judiciaires de « l'affaire d'Émile » et annonce qu'il a envoyé des pièces du dossier à monsieur Falaize pour connaître l'étendue de la décision prise par le juge taxateur. Dans cette affaire, les juges

arbitres étaient messieurs André et Godet.

Mots-clés

[Consultation juridique](#)

Personnes citées

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#)
- [Godet \[monsieur\]](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Falaize, Alfred (1843-1933)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité Droit/Justice

Biographie Avoué et homme politique né en 1843 à Fontaine-les-Vervins (Aisne) et décédé en 1933 à Vervins (Aisne). Avoué près le tribunal civil de Vervins de 1877 à 1910, Alfred Falaize est conseiller municipal de Vervins de 1896 à 1912. Membre de la Société archéologique et historique de Vervins à partir de 1888, il écrit de nombreux articles sur l'histoire locale.

Nom Godet

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité Armée

Biographie Commandant de la Garde nationale à Guise en 1856.

Nom Godin, Émile (1840-1888)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Familistère
- Rente/Propriété

Biographie Propriétaire français né en 1840 à Esquéhéries (Aisne) et décédé en 1888 à Fligny-le-Petit (Aisne). Émile Caius Godin est le fils de Jean-Baptiste André Godin et d'Esther Lemaire. Il décède le 2 janvier 1888, quinze jours avant son père.

Nom André, Eugène (1836-)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

Biographie Directeur d'usine, né en 1836 à Étain (Meuse). Il prend la suite d'Alexandre Brullé à la direction de l'usine Godin-Lemaire de Laeken (Belgique) de 1863 à 1875. Il est ensuite l'un des directeurs de l'usine du Familistère de Guise. Simple participant dans l'Association coopérative du capital et du travail, il n'habite pas au Palais social en raison de l'état de santé de son épouse. Eugène François André est signataire d'une « Pétition demandant une sanction à la loi du 21 mars 1884 sur les Syndicats ouvriers, et par cette sanction un remède aux crises du travail ». Il est mentionné comme directeur d'usine lors du décès de sa soeur, Louise-Philippine, à Guise en 1887.

Nom Tisserant, Alexandre (1822-1896)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Droit/Justice
- Profession libérale

Biographie Avocat français à Nancy (Meurthe-et-Moselle) né en 1822 à Schirmeck (Bas-Rhin) et décédé en 1896 à Nancy. Son nom complet est Charles Augustin Alexandre Tisserant. On ignore dans quelles circonstances Jean-Baptiste André Godin fait la rencontre de Tisserant, mais ce dernier devient l'avocat de l'industriel dans les procès en contrefaçon qu'il intente ou qui lui sont intentés, et son conseil dans le procès en séparation qui l'oppose à son épouse Esther Lemaire. L'avocat et son client se lient d'amitié. Godin consulte Tisserant lorsqu'il établit les statuts de l'Association coopérative du capital et du travail fondée en 1880 ou quand il rédige ensuite son testament. Il semble que Tisserant ait eu le projet de devenir membre de l'Association du Familistère (lettre de Godin à Tisserant, 3 mars 1881). Tisserant publie dans le *Progrès de l'Est* du 25 octobre 1882 une étude sur l'œuvre de Godin (lettre de Godin à Tisserant, 28 octobre 1882). Il visite le Familistère du 12 au 17 novembre 1885 en compagnie de sa fille Marguerite. Tisserant est abonné au journal du Familistère, *Le Devoir* (Guise, 1878-1906).

Informations sur le document source

Cote FG 41 (1)

Collation 3 p. (265r, 266v, 264v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 31/03/2022

Dernière modification le 26/04/2023

et il vous remercie à
l'avance de ce que vous
ferez à ce sujet.

Les orbites nommées
dans cette affaire, M. M. Lenoir
et Gooch, après avoir, comme
vous le savez, refusé paie-
ment de la note montant
à 126 environ et réclamé
le double, ont fait taxer
leurs honoraires par le
juge taxateur de Norvins.
Celui-ci leur a alloué 477
francs. Ils ont réclamé cette
somme à M. Gadin qui
leur a fait offrir le double
de la première, en ajoutant
toutes les observations que
le cas méritait. Ils ont
dit que leur respect pour

M. Gadin
1^{er} Janvier 1882

Cher Monsieur,

M. Gadin est toujours
si occupé qu'il n'a pu
que m'indiquer ce qu'il
desire vous faire savoir
et m'a laissé le soin
de faire la lettre moi-
même.

D'abord, je vous dirai
doux que l'Comité et moi
vous nous avons par-
faitement senti présent
avec nous vers la
cour, le matin du
1^{er} Janvier; et que

vous me rappelez
 même quelle faute
 j'avais commise en
 ne vous présentant
 pas de cette cérémonie
 la première fois que
 nous avons eu le
 plaisir de vous posséder
 avec nous à cette époque.

Combien votre profonde
 affection nous est chère,
 à M. Gadin comme à ma
 sœur et à moi ! Nous
 vous en remercions du
 fond du cœur et nous

vous prions, cher
 Monsieur, d'agréer nos
 vœux de bonheur pour
 vous et pour votre
 famille.

Le "Devoir" de cette
 semaine vous dira un
 mot de la fête du 1^{er}
 de l'an ici.

— Nous avons bien reçu
 votre lettre du 19 et
 M. Gadin s'en remet
 à nos bons soins pour
 fixer quelle somme peut
 être due à M. Falaise
 comme honoraires
 dans l'affaire d'Emile,

Lisserant 5^e page

102

infime minorité
sans écho dans
la nation.

Veuillez agréer,
cher Monsieur,
avec l'amitié de
M. Godin, l'assu-
rance de mes senti-
ments les plus
dévoués
Marie Moret

La décision du juge taxa-
teur les empêchait d'ac-
cepter. M. Godin a
envoyé les pièces à
M. Falaise pour savoir
dans quelle mesure
la décision du juge
taxateur est obliga-
toire.

Veuillez agréer,
cher Monsieur, les mai-
lieures amitiés de M.
Godin, celles d'Emile
et me vraie votre
toute dévouée

Marie Moret